



COMMUNIQUE

PARTENARIAT PRIVE DANS LES COLLEGES : CONTRE LE DEMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC

Ce jeudi 15 mars, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis a adopté 3 contrats de Partenariat Public-Privé avec les groupes Eiffage et Fayat, pour la réalisation de 12 collèges, dont 5 à construire et 7 à rénover. Le Département fournira lui-même 40% de l'investissement, il mettra gratuitement à disposition les terrains, et il s'acquittera d'un loyer de 24,4 millions d'€ par an durant 20 ans (soit 488 millions € d'engagement pour 12 collèges = plus de 40 millions € par collèges !)

L'intersyndicale a demandé à plusieurs reprises que soit étudiée une solution alternative en Maîtrise d'Ouvrage Publique afin de bénéficier des nombreux avantages offerts par celle-ci (moindre coût financier, non-prélèvement de profits, meilleur contrôle des prestations).

Le Président Claude Bartolone s'est refusé à étudier toute solution alternative. Malgré l'avis négatif du CTP et du Conseil Départemental de l'Education, il a fait adopter ses contrats de PPP contre l'avis d'une partie de sa majorité et avec le renfort enthousiaste des conseillers de droite.

Cette décision de privatiser le financement, la réalisation et la gestion de ces 12 collèges relève d'un parti-pris idéologique en faveur de la « supériorité du privé sur le public ».

Les arguments de l'Exécutif départemental pour justifier la formule du PPP s'avère être des arguments inconsistants.

- L'argument de « l'urgence scolaire » d'abord. L'évolution de la démographie scolaire est lente et permet l'anticipation : Il faut 11 ans avant qu'un enfant n'entre au collège. L'augmentation des effectifs dans quelques quartiers de quelques villes était parfaitement prévisible. C'est l'absence volontaire d'anticipation qui vient justifier aujourd'hui les contrats de PPP !
- L'argument de la « rapidité du privé », ensuite : l'Exécutif départemental est aux affaires depuis 4 ans et il s'est orienté vers une solution en PPP depuis 2 ans. Si elle avait été prise à temps, une solution publique aurait permis de faire face aux échéances.
- L'argument de « l'étranglement financier », enfin : pour complaire à Claude Bartolone et aux magnats du BTP, la Caisse des Dépôts consent un prêt à seulement 3,25% de taux d'intérêt pour la part privée, mais prête à 3,50% pour la part publique, alors qu'au bout du compte c'est le Département qui va devoir tout rembourser et qui va supporter tout l'endettement. La Caisse des Dépôts pouvait financer pour moins cher une solution intégralement publique.

La signature de ces 3 contrats de Partenariat Privé par Claude Bartolone est lourde de conséquences.

En premier lieu, les surcoûts générés par ces contrats durant 20 ans vont aggraver les difficultés d'un budget départemental dont la principale variable d'ajustement sera celle de l'emploi public et des prestations délivrées aux usagers.

En second lieu, ces difficultés croissantes risquent de justifier de nouvelles externalisations. De la même manière que l'Exécutif a fabriqué des « urgences » artificielles pour justifier le choix du Partenariat Public Privé, il pourra prendre prétexte de budgets toujours plus difficiles pour privatiser tout ce qui est marchandisable. Comme par exemple tous les autres collèges à venir, mais aussi pourquoi pas l'Eau et l'Assainissement, les Foyers Publics de l'Enfance, les prestations aux personnes âgées, l'Informatique départementale ou les Espaces Verts ?

Une nouvelle étape vient d'être franchie au CG 93 dans le démantèlement du service public. Elle appelle de la part des agents départementaux comme de la population une mobilisation exceptionnelle, lucide et solidaire, pour la reconquête du service public, pour un financement durable de l'action territoriale à la hauteur des besoins sociaux, pour des politiques responsables économes des moyens publics.

Bobigny, le 20 mars 2012